



Les dossiers du DFF en 2017

3^e trimestre

Finances de la Confédération

- **Extrapolation 2017:** Pour 2017, la Confédération s'attend à ce que le budget ordinaire affiche un excédent de presque 500 millions de francs, alors qu'était prévu un déficit de 250 millions. Cette différence est due, d'une part, à des recettes plus élevées (+ 0,4 milliard) provenant principalement de la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) et, d'autre part, à des dépenses plus basses grâce à la discipline budgétaire (- 0,4 milliard). (16.08.)
- **Groupe d'experts sur le frein à l'endettement:** Le Conseil fédéral a pris acte du rapport du groupe d'experts chargé d'examiner le frein à l'endettement. Il a confié différents mandats complémentaires au Département fédéral des finances (DFF). (30.08.)
- **Péréquation financière:** Le Conseil fédéral a examiné les propositions de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) visant à optimiser la péréquation financière. Ces propositions seront traitées dans le cadre du prochain rapport à l'intention des Chambres fédérales sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière. (06.09.)
- **Second supplément au budget:** Le Conseil fédéral a adopté le second supplément au budget 2017. Par la voie de ce supplément, il demande au Parlement d'ouvrir neuf crédits supplémentaires pour un montant total de 106,9 millions de francs. Ces crédits supplémentaires entraînent une hausse de 0,1 % des dépenses totales inscrites au budget pour l'exercice en cours. (22.09.)
- **Annnonce complémentaire concernant le budget 2018:** Le rejet du projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020 se traduit par un allègement du budget 2018 pour un montant d'environ 440 millions. Malgré l'amélioration du résultat qui en découle, le Conseil fédéral entend s'en tenir aux mesures d'économies décidées. Seul l'apport au fonds d'infrastructure ferroviaire doit être augmenté. Le Conseil fédéral informe les commissions des finances, qui entameront leur examen du budget le 2 octobre prochain, dans le cadre d'une annonce complémentaire relative au budget 2018. (29.09.)

Messages du DFF adoptés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **Taxe d'exemption de l'obligation de servir:** La taxe d'exemption de l'obligation de servir doit être modifiée en raison de la révision des législations sur le service militaire et sur le service civil. Il est en outre prévu d'introduire une taxe d'exemption finale pour inciter les hommes astreints au service militaire ou civil à remplir entièrement leur obligation de servir. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir. (06.09.)

Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Mesures fiscales dans le domaine du bâtiment:** Le Conseil fédéral a mis en consultation la révision totale de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Cette ordonnance précise les dispositions de la nouvelle loi sur l'énergie, qui prévoit des possibilités de déductions fiscales supplémentaires pour les propriétaires d'immeubles. (16.08.)
- **Billets de banque d'anciennes séries:** Le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir une procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP). Ce projet prévoit de supprimer le délai d'échange des billets de banque à partir de la sixième série. (16.08.)
- **Projet fiscal 17:** Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative au Projet fiscal 17 (PF 17). Ce projet contribue grandement à l'attrait de la place économique suisse et donc à la création de valeur et d'emplois ainsi qu'au maintien des recettes fiscales. La réforme répond en outre aux exigences internationales dans le domaine du droit de l'imposition des entreprises. (06.09.)
- **Ordonnance sur l'imposition à la source:** Le chef du Département fédéral des finances (DFF) a mis en consultation le projet de révision totale de l'ordonnance sur l'imposition à la source. L'ordonnance révisée précise les conditions auxquelles les non-résidents imposés à la source ont le droit de se soumettre à une taxation ordinaire ultérieure. (21.09.)

Dossiers internationaux

- **Réunion des ministres des finances du G20 et Asie centrale:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé à la réunion des ministres des finances du G20, qui s'est tenue en marge du sommet du G20 à Hambourg. Il s'est ensuite rendu dans plusieurs pays d'Asie centrale. Ce voyage, organisé à l'occasion des 25 ans d'existence du groupe de vote de la Suisse au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, s'est déroulé du 8 au 12 juillet et a conduit la délégation suisse au Tadjikistan, au Kirghizistan et au Kazakhstan. À Hambourg comme en Asie centrale, le conseiller fédéral Ueli Maurer était accompagné de Jörg Gasser, secrétaire d'État aux questions financières internationales. (12.07.)
- **Produit de la retenue d'impôt destinée à l'UE:** Le produit brut de la retenue d'impôt perçue en Suisse sur les intérêts versés à des contribuables de l'UE se monte à 74,8 millions de francs pour l'année fiscale 2016. L'année précédente, il avait atteint 169,3 millions de francs. (10.07.)
- **Échange de renseignements fiscaux:** La Suisse et la France renouvellent leur attachement à une coopération fiscale effective, conforme aux engagements de leur convention bilatérale, telle qu'adaptée par les avenants de 2009 et 2014, ainsi qu'au standard de l'OCDE. (12.07.)
- **Visite de travail à Washington:** le secrétaire d'État Jörg Gasser s'est rendu à Washington pour une visite de travail de deux jours. Il y a rencontré des représentants du gouvernement américain, du Congrès et du secteur financier suisse. (12.07.)
- **Forum mondial:** Une réunion de travail du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) a eu lieu à Genève. C'est la première fois que la Suisse accueille une telle réunion. Par ailleurs, la Suisse a signé un accord d'échange automatique de renseignements avec Singapour. (17.07.)
- **Exportations:** Au 1^{er} semestre 2017, tant les exportations (+ 4,4 %) que les importations (4,8 %) ont fait preuve de dynamisme. Pendant que les premières décrochaient un résultat record, les secondes ont inscrit un plus haut en huit ans. Dans les deux directions du trafic, les produits chimiques et pharmaceutiques ont contribué de manière déterminante à la croissance. La balance commerciale boucle avec un excédent de 19 milliards de francs. (20.07.)

- **CDI avec l'Équateur:** La Suisse et l'Équateur ont signé à Quito un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. La convention est désormais conforme à la norme internationale en matière d'échange de renseignements sur demande. (26.07.)
- **CDI avec la Belgique:** L'avenant modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu et la fortune entre la Suisse et la Belgique est entré en vigueur le 19 juillet 2017. Il contient une clause d'assistance administrative conforme à la norme internationale en matière d'échange de renseignements sur demande et consolide les bonnes relations économiques que la Suisse entretient avec la Belgique. (07.08.)
- **Réunion des ministres des finances des pays germanophones:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a reçu à Winterthour et à Zurich Wolfgang Schäuble (Allemagne), Hans Jörg Schelling (Autriche), Pierre Gramegna (Luxembourg) et Adrian Hasler (Liechtenstein) pour la traditionnelle réunion des ministres des finances des pays germanophones. Dans le cadre de cet échange annuel, les cinq ministres discutent des questions fiscales et financières actuelles. (22.08.)
- **CDI avec la Zambie:** La Suisse et la Zambie ont signé à Lusaka une nouvelle convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu. Celle-ci remplacera la convention de 1954 entre la Suisse et le Royaume-Uni, actuellement applicable entre la Suisse et la Zambie, et garantira une sécurité juridique propice à la poursuite du développement des relations économiques entre les deux États. (29.08.)
- **Visite en Israël:** Le chef du Département fédéral des finances (DFF), Ueli Maurer, et le ministre israélien des finances, Moshe Kahlon, se sont rencontrés à Tel Aviv. À cette occasion, ils ont signé un protocole d'entente visant à renforcer la coopération entre leurs deux pays dans le domaine des services financiers. La réunion s'est déroulée après l'ouverture, le jour même, du premier dialogue financier par le secrétaire d'État suisse aux questions financières internationales, Jörg Gasser, et le vice-ministre israélien des finances, Yitzhak Cohen. (04.09.)
- **Christoph Schelling:** Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a annoncé, par l'intermédiaire du secrétaire général de l'ONU, la composition du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale: il a renouvelé pour quatre ans supplémentaires le mandat de l'ambassadeur Christoph Schelling, chef de la division Fiscalité du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). Le comité d'experts est composé de 25 membres provenant de pays du monde entier, dont cinq de l'UE/AELE. (11.09.)
- **Commission PANA:** Les autorités suisses reçoivent le 15 septembre 2017 une délégation de la Commission PANA du Parlement européen. Au centre des discussions figurent le dispositif actuel et les travaux en cours en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les délits fiscaux. (15.09.)
- **Dialogue financier avec Hong Kong:** Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) du Département fédéral des finances et la Hong Kong Monetary Authority (HKMA) ont entamé à Berne un dialogue financier visant à promouvoir leur coopération concernant des thèmes d'intérêt commun en matière de marchés financiers. En marge de ce dialogue, l'Association suisse des banquiers (ASB) et la HKMA ont organisé un séminaire à l'intention de l'économie privée. (19.09.)
- **Commerce illégal des produits thérapeutiques:** Le nombre de médicaments commandés sur Internet et importés illégalement en Suisse reste constant. Au total, quelque 40 000 envois sont importés tous les ans dans notre pays, dont environ la moitié illégalement. Cette année encore, la Suisse a pris part à la semaine d'action internationale coordonnée par Interpol, dont l'édition 2017 – la 10^e – a été baptisée «PANGEA X». Un total de 123 pays ont participé à cette action, qui avait pour but de lutter contre le commerce illégal de produits thérapeutiques sur Internet. (25.09.)

Ordonnances importantes

- **Règles pour les entreprises FinTech:** Le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur les banques (OB). La révision, qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2017, permettra de réduire les obstacles à l'accès au marché pour les entreprises de technologie financière (FinTech) et de renforcer la compétitivité de la place financière suisse. (05.07.)
- **Ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers:** Le Conseil fédéral a adopté une modification sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF). La révision, qui entrera en vigueur au 1^{er} août 2017, permettra d'harmoniser les prescriptions suisses sur l'échange de garanties avec la réglementation existante de l'Union européenne. (05.07.)
- **Données personnelles:** le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance sur le traitement des données personnelles dans l'Administration fédérale des douanes (AFD). Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2017. (23.08.)
- **Législation sur l'alcool:** Le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur l'alcool (OAlc). La nouvelle OAlc entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, en même temps que la loi sur l'alcool (LAlc) révisée à l'automne 2016. C'est également à cette date que la compétence d'exécution passera de la Régie fédérale des alcools (RFA) à l'Administration fédérale des douanes (AFD). La RFA perdra le statut d'établissement juridiquement autonome une fois que son ancien centre de profit Alcosuisse aura été privatisé. Le marché de l'éthanol devrait quant à lui être libéralisé le 1^{er} janvier 2019. (15.09.)
- **TVA:** L'Administration fédérale des contributions (AFC) a modifié l'ordonnance de l'AFC sur la valeur des taux de la dette fiscale nette par branche et activité. Sur les dix taux qu'elle prévoit, huit enregistrent une baisse. (27.09.)
- **Échange international automatique des déclarations pays par pays:** Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur l'échange international automatique des déclarations pays par pays des groupes d'entreprises multinationales (OEDPP), qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2017. (29.09.)

Autres dossiers du DFF

- **Rapport sur le salaire des cadres:** Dans le rapport sur le salaire des cadres, le Conseil fédéral présente chaque année la rémunération et d'autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et des établissements proches de la Confédération. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport concernant l'exercice 2016. (05.07.)
- **Achats tests d'alcool:** En 2016, quelque 8500 achats tests d'alcool ont été effectués en Suisse. Des boissons alcooliques ont été vendues dans 32 % des cas bien que les auteurs de ces achats n'aient pas atteint l'âge minimal fixé dans la loi. Les ventes illégales ont ainsi progressé de 3 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est probablement due avant tout à la réorientation des achats tests. (06.07.)
- **Contrôle des finances:** Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1^{er} janvier 2018 la révision de la loi sur le Contrôle des finances. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) tire ainsi les conséquences de l'échec du projet informatique INSIEME. (16.08.)
- **Commissions de courtage:** Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1^{er} janvier 2019 une modification de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) concernant le lieu d'imposition des commissions de courtage immobilier. (16.08.)
- **Consommation d'alcool:** La consommation d'alcool en Suisse a légèrement diminué en 2016. Passant de 8,1 à 7,9 litres (- 0,2 litre) d'alcool pur par habitant, elle

est tombée à son plus bas niveau depuis plus de 70 ans. Près de la moitié de cette quantité (3,7 litres) est consommée sous forme de vin. (24.08.)

- **Entreprises FinTech:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer visite plusieurs entreprises de technologie financière à Zoug et à Zurich. À cette occasion, les start-up présentent les évolutions technologiques les plus récentes, les chances et les risques qui en découlent ainsi que les défis à venir. (25.08.)
- **Progression réelle:** Ces 20 dernières années en Suisse, la progression réelle a été compensée ou même surcompensée par les réformes fiscales dans le cadre de l'impôt fédéral direct pour une majorité des citoyens. Ce sont surtout les personnes seules et les couples mariés à un seul revenu sans enfant qui ont supporté un surcroît de charge fiscale. C'est ce que démontre un rapport adopté par le Conseil fédéral. (06.09.)
- **Utilisation des bâtiments de l'administration fédérale:** Le Conseil fédéral a été informé du rapport relatif au schéma directeur 2024 concernant l'utilisation des bâtiments de l'administration fédérale. En publiant ce rapport, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) présente l'avancement de la mise en œuvre des principes régissant l'hébergement de l'administration fédérale civile. (06.09.)
- **Monnaies commémoratives:** La Monnaie fédérale Swissmint émet une nouvelle pièce en or à l'intention des collectionneurs et des amateurs. Cette pièce représente le célèbre saint-bernard Barry. Avec le jeu de monnaies de Noël 2017, Swissmint boucle le programme des émissions de cette année. (14.09.)
- **UND:** L'Administration fédérale des contributions (AFC) a obtenu le label du bureau UND dans le domaine de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Elle renforcera désormais également son engagement en faveur de la prise en charge des proches. (21.09.)
- **Controlling des achats:** Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur le controlling des achats concernant l'année 2016. Les analyses réalisées montrent que l'administration fédérale centrale a dépensé 5,6 milliards de francs pour acquérir des biens et des services commerciaux (22.09.)
- **Taux de la TVA:** Dimanche 24 septembre 2017, le peuple suisse a rejeté le projet «Prévoyance vieillesse 2020». À compter du 1^{er} janvier 2018, les taux de la TVA seront donc plus bas qu'actuellement.

Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

Projets adoptés au cours de la session d'automne

- **Valeur locative:** Le Conseil national entend examiner tranquillement la question de la suppression de la valeur locative. C'est la raison pour laquelle il a rejeté une initiative parlementaire de Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL) demandant un changement de régime pour l'imposition du logement, suivant en cela l'avis de la commission de l'économie. La majorité de la commission est prête à discuter de la valeur locative mais n'est pas favorable à un changement radical au profit d'un système sans aucune imposition de la valeur locative et sans aucune possibilité de déduire de ses impôts les frais d'entretien et les intérêts passifs. (12.09.)
- **Douanes:** L'Administration fédérale des douanes va pouvoir moderniser ses procédures. Après le Conseil national, le Conseil des États a lui aussi approuvé, à l'unanimité, un crédit global de 393 millions de francs au profit du projet informatique DaziT et débloqué la première tranche. DaziT vise à faire entrer la douane de plein pied dans l'ère numérique et à alléger les charges qui pèsent sur l'économie en réduisant le coût des procédures douanières. À l'avenir, les clients pourront accomplir leurs obligations sur un portail internet, à tout moment et en tout lieu. Les voyageurs y gagneront également: en déclarant leurs

marchandises avant même de traverser la frontière, ils accéléreront d'autant leur passage en douane. (12.09.)

- **Informatique:** Comme le Conseil national, le Conseil des États a libéré 41,2 millions de francs pour le déménagement d'une partie des services informatiques de l'administration fédérale à Frauenfeld, où sera créé un centre de calcul à usage à la fois militaire et civil du nom de CAMPUS. Le Parlement avait déjà approuvé précédemment le crédit de construction de 150 millions de francs. Le nouveau crédit est destiné au déménagement et à la technologie. Outre Campus, il y aura trois autres centres de calcul, un civil et deux bénéficiant d'une protection militaire intégrale. (12.09.)
- **Gardes-frontière:** Le Conseil des États ne souhaite pas pour l'instant renforcer le Corps des gardes-frontière (Cgfr). Il a rejeté une initiative du canton de Saint-Gall dans ce sens par 29 voix contre 15. Selon le porte-parole de la commission Isidor Baumann (PDC/UR), l'effectif du Cgfr a déjà été étoffé ces dernières années et les deux Chambres ont rejeté toute nouvelle augmentation lors de l'examen du budget. La conseillère aux États PLR saint-galloise Karin Keller-Sutter a invoqué en vain les menaces accrues qui pèsent sur la frontière et les besoins accrus en personnel à la frontière sud. (12.09.)
- **Frontières:** Bon nombre de postes frontières sont déjà surveillés par des caméras. Le principe ne sera pas pour autant généralisé à tous les postes frontières. Le Conseil des États a rejeté à l'unanimité une motion du Conseil national qui demandait une généralisation de la surveillance vidéo. La commission chargée de l'examen préalable a estimé que l'essentiel de la requête était déjà satisfait. Le conseiller fédéral Ueli Maurer est du même avis. Il a constaté que 200 postes frontières étaient déjà équipés du système de recherche automatisée de véhicules et de surveillance du trafic, et que 100 autres le seraient prochainement. (12.09.)
- **Protection des investisseurs:** Le Parlement entend revoir la réglementation relative à la protection des investisseurs et à la surveillance des prestataires de services financiers. Le Conseil national a approuvé deux lois dans ce sens, en qualité de second conseil. Cela dit, il ne reste pas grand-chose des projets initiaux. Le Conseil des États avait déjà affaibli les dispositions. Le Conseil national les a encore un peu plus vidées de leur substance. Il a par exemple ajouté des dérogations concernant les feuilles d'information de base et les prospectus qui doivent permettre aux clients de prendre leurs décisions de placement en connaissance de cause. Il a aussi revu à la baisse les amendes, et souhaite limiter la responsabilité. Il prévoit en outre de supprimer le droit de révocation en cas de démarchage à domicile s'agissant des contrats de prestations financières. L'objet retourne à présent devant le Conseil des États. (13.09)
- **Gardes-frontière:** Le Cgfr doit se concentrer sur son cœur de métier: le contrôle des frontières et l'enregistrement des migrants, sans devoir s'occuper d'activités collatérales telles que le transport de migrants ou la surveillance de centres d'accueil. Tel est l'avis du Conseil national, qui a adopté une motion de Marco Romano (PDC/TI), lequel estime que les tâches à caractère majoritairement logistique peuvent être confiées à des tiers, par exemple à la police militaire. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter la motion. L'intervention passe à présent devant le Conseil des États. (13.09)
- **Cybercriminalité:** Le Conseil des États veut créer un centre de compétence pour la cybersécurité. Il a adopté une motion dans ce sens de Joachim Eder (PLR/ZG), estimant que la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) effectue certes un travail de qualité, mais qu'elle n'est pas un centre de compétence. Selon Joachim Eder, la Confédération manque de spécialistes et les départements de routine. La majorité du conseil considère aussi que les ressources de la Confédération sont insuffisantes. Le Conseil

fédéral rejette la motion. «Nous poursuivons les mêmes objectifs», a déclaré le ministre des finances Ueli Maurer. Le Conseil fédéral estime que MELANI constitue déjà le cœur d'un centre de compétence et qu'il est possible de la renforcer sur les plans technique et humain. (19.09)

- **Suisses de l'étranger:** Tous les Suisses de l'étranger doivent pouvoir ouvrir un compte à des conditions acceptables dans une banque suisse d'importance systémique. C'est ce que souhaite le Conseil des États, qui a adopté une motion dans ce sens de Filippo Lombardi (PDC/TI) par 23 voix contre 14 et 6 abstentions. L'intervention est à présent soumise à l'examen du Conseil national, lequel a adopté la semaine précédente une motion exigeant la même chose de PostFinance. Les opposants de la motion arguent que les banques doivent pouvoir décider elles-mêmes à quels risques elles souhaitent s'exposer et que les problèmes des Suisses de l'étranger sont liés au durcissement de la réglementation des banques qui a eu lieu après la crise financière de 2008. (19.09)
- **Finances de la Confédération:** La part des dépenses de la Confédération qui sont fortement liées ne cesse de croître, et il n'est pas possible de la réduire à court terme car cela impliquerait de modifier des lois ou la Constitution. Le Parlement entend réduire les dépenses fortement liées de 5 à 10 %. Il a adopté une motion dans ce sens du Conseil national par 27 voix contre 15. Comme au Conseil national, une minorité de conseillers aux États s'est en vain opposée au projet. Le Conseil fédéral, lui, a proposé d'accepter la motion et a déjà commencé ses travaux. (19.09)
- **Péréquation financière:** Le Parlement ne doit pas pouvoir modifier la péréquation financière lors de l'examen quadriennal des contributions des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération. Le Conseil des États a rejeté une motion qui exigeait l'inverse par 34 voix contre 6. L'objet est par conséquent liquidé. Le conseiller national Olivier Feller (PLR/VD) déplorait que les Chambres pussent se prononcer sur les contributions mais pas modifier la loi sur la péréquation financière. La majorité du Conseil des États a estimé que la motion mettait en cause le fonctionnement du système actuel, qui a pourtant fait ses preuves, et que les modifications de la péréquation financière devaient résulter d'un consensus entre les cantons. Le Conseil fédéral partage cet avis. (19.09)
- **Politique d'épargne:** La Confédération ne doit pas réduire en priorité ses dépenses dans les domaines où elles ont le plus augmenté ces dernières années. Le Conseil des États a rejeté à l'unanimité une motion du Conseil national qui exigeait l'inverse. L'intervention est ainsi liquidée. Les partisans au Conseil national arguaient qu'aujourd'hui, on demande toujours des sacrifices à l'agriculture ou à l'armée. Les opposants mettaient en garde contre une réduction de la marge de manœuvre. Le Conseil fédéral a lui aussi rejeté la motion. Un «oui» impliquerait des économies sur les budgets de l'éducation et de l'aide au développement, a déclaré le ministre des finances Ueli Maurer. (19.09)
- **Impôts:** Il faut lever l'obligation de signer la déclaration d'impôt. Le Conseil des États a adopté à l'unanimité une motion dans ce sens de Martin Schmid (PLR/GR), selon lequel certains cantons ont déjà franchi le pas en renonçant à la signature, ce qui n'a pas posé de problème jusqu'ici. M. Schmid précise qu'afin de légaliser la simplification souhaitée, il faut adapter les prescriptions légales. Le Conseil fédéral est d'accord. L'objet passe à présent devant le Conseil national. (19.09)
- **Marchés financiers:** Le Conseil des États veut savoir quels sont les coûts qu'entraînent pour les établissements financiers concernés les circulaires que l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) publie pour encadrer leur activité. Il a adopté par 30 voix contre 12 un postulat dans ce sens de Hannes Germann (UDC/SH), lequel justifie son intervention par l'impression

que la FINMA ne cesse de réglementer. Selon M. Germann, on ignore les efforts et les frais qui en résultent pour les établissements financiers concernés faute d'«analyses d'impact de la réglementation». Le rapport demandé doit faire la lumière sur ces questions. (19.09)

- **Tourisme d'achat:** Quiconque traverse la frontière pour faire ses achats à l'étranger doit systématiquement acquitter la TVA sur les marchandises achetées. Le Conseil des États a confié à sa commission de l'économie l'examen préalable d'une motion dans ce sens déposée par Peter Hegglin (PDC/ZG), qui exige que tous les achats effectués en Suisse ou à l'étranger soient assujettis à la TVA afin d'abolir la zone franche qui entoure la Suisse. La motion prévoit que la Suisse définisse de nouvelles réglementations avec les pays voisins. (19.09)
- **Impôts:** Le Conseil national n'entend pas modifier le système de l'imposition directe. Il n'a pas donné suite à une initiative du canton de Bâle-Campagne qui exigeait une simplification de la déclaration d'impôt et du contrôle des données figurant sur celle-ci. La majorité de la commission de l'économie a dénoncé le caractère arbitraire de l'initiative. Le Conseil des États l'ayant rejetée antérieurement, l'initiative est à présent enterrée. (20.09)
- **Frontières extérieures de l'UE:** La Suisse doit s'associer à la protection renforcée des frontières extérieures de l'UE. Le Conseil national a approuvé le développement de l'acquis de Schengen tout en décidant de limiter la contribution de la Suisse à 12 millions de francs par an, et ce par 91 voix contre 85 et 4 abstentions. Les Verts se sont opposés à ce que la Suisse maintienne sa participation à l'agence de protection des frontières Frontex, estimant que le développement de la «forteresse Europe» n'est pas la bonne solution. L'UDC quant à elle voulait renvoyer le projet au Conseil fédéral avec mandat de définir clairement dans le message que l'objectif principal de ce développement était «de prévenir le franchissement illégal de la frontière déjà aux frontières extérieures de l'espace Schengen». (21.09)
- **Secret bancaire:** La commission de l'économie du Conseil national a mis en veilleuse l'initiative «Oui à la protection de la sphère privée» et le contre-projet. Avant d'en reprendre l'examen, elle souhaite attendre la fin des délibérations concernant une motion de son homologue du Conseil des États, qui demande l'abandon du projet de révision du droit pénal fiscal, ce qui répond en partie aux préoccupations des auteurs de l'initiative. C'est à présent au Conseil des États de donner son avis sur la motion. L'examen de la motion, de l'initiative et du contre-projet doit avoir lieu pendant la session d'hiver. (21.09)
- **Monnaies:** Le Conseil fédéral veut améliorer la réglementation des monnaies virtuelles telles que le Bitcoin afin de limiter les risques d'abus. Il y a trois ans à peine, cela ne lui paraissait pas nécessaire. Il a changé d'avis. Dans sa réponse à une question de Maximilian Reimann (UDC/AG) posée lors de l'heure des questions du Conseil national, le Conseil fédéral a expliqué que le Département fédéral des finances travaillait à une solution légale avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). (25.09)
- **Place financière:** Le Conseil national a décidé d'étendre l'échange automatique de renseignements (EAR) à 39 pays supplémentaires. Il exclut cette possibilité pour l'Arabie saoudite et la Nouvelle-Zélande. Une majorité mettant en doute le respect de l'état de droit dans certains États, il soumet la sécurité des données à des exigences plus élevées que celles que propose le Conseil fédéral. Il veut notamment que celui-ci vérifie avant le premier échange de données que les conditions sont bien remplies. L'UDC exige quant à elle une pause générale, Thomas Matter (ZH) arguant que le Conseil fédéral veut étendre l'EAR à des États dont certains posent de gros problèmes en matière d'état de droit. L'objet passe à présent devant le Conseil des États. (27.09)

- **Monnaie pleine:** Le Conseil des États rejette sans contre-projet l'initiative Monnaie pleine, qui vise à transformer radicalement le système financier en réservant le droit de créer de la monnaie scripturale à la seule Banque nationale afin d'éviter les bulles spéculatives. L'instauration de la monnaie pleine serait une mesure inédite à l'échelle internationale. Plusieurs votants du Conseil des États ont mis en garde contre les expériences hasardeuses. Les opposants de l'initiative estiment que la monnaie pleine ne permettra pas d'éviter les bulles spéculatives. (28.09)
- **Douanes I:** Le Conseil national demande au Conseil fédéral de faire revenir l'Administration fédérale des douanes à sa pratique pragmatique en cas de contrôles et d'infractions. Il a adopté tacitement une motion dans ce sens de Thomas de Courten (UDC/BL), lequel explique, dans son développement, que jusqu'en 2016, les contrôles étaient menés de manière rapide et non bureaucratique, et que les petites infractions ne faisaient l'objet de procédures pénales que si elles étaient répétées. Il s'étonne que depuis 2017, l'AFD emploie un système arbitraire, rigide et bureaucratique axé sur la répression, qui fait que la branche des transports se retrouve submergée par des milliers de procédures pénales insignifiantes. Le Conseil fédéral rapporte que le Contrôle fédéral des finances a constaté que l'ancienne pratique était incompatible avec le principe de légalité. Il est toutefois disposé à modifier la loi sur les douanes en conséquence. L'objet passe à présent devant le Conseil des États. (29.09)
- **Douanes II:** Le Conseil national entend simplifier le système qui permet aux touristes étrangers de récupérer la TVA sur leurs achats effectués en Suisse. Il a adopté tacitement une motion dans ce sens d'Albert Vitali (PLR/LU), qui propose l'installation d'un terminal électronique dans les aéroports et les grandes gares. Albert Vitali précise que d'autres États ont déjà adopté de tels systèmes, et que ceux-ci réduisent la charge de travail du personnel douanier. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter la motion. Au tour du Conseil des États de se prononcer. (29.09)
- **Droits de timbre:** Au vote final, le Conseil national (194 voix contre 0) et le Conseil des États (44 voix contre 0) ont adopté une modification de la loi sur les droits de timbre, qui exonère du droit de timbre de négociation les sociétés fiduciaires italiennes servant à garantir l'impôt. (29.09)